

Appel du Conseil d'orientation de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité

Climat et Biodiversité

Régler le défi climatique sans régler le défi de l'érosion de la biodiversité laisserait l'humanité au milieu du gué la menant à un avenir durable.

Les scientifiques nous le disent clairement : les enjeux de la biodiversité sont liés à ceux du climat et le maintien, comme la restauration, de la biodiversité contribueront à réduire l'émission des gaz à effet de serre, à en atténuer les effets et aideront nos sociétés à s'adapter. Le Conseil d'orientation stratégique (COS) de la FRB a invité les négociateurs représentant les parties de la Convention des Nations unies sur le changement climatique à prendre en compte la biodiversité, son fonctionnement et sa dynamique, dans les négociations sur le climat. Après l'Accord de Paris, cet appel reste toujours valable pour sa mise en œuvre. L'ambition de limiter le réchauffement climatique doit aller de pair avec celle de réduire les atteintes à la biodiversité et à ses services dont l'humanité bénéficie.

La biodiversité joue un rôle essentiel dans la dynamique du climat. Le stockage du carbone, sur les continents comme en mer, dépend essentiellement de l'activité du monde vivant qui permet notamment ce stockage sous des formes variées : carbone organique, précipitations de carbonates... L'évapotranspiration des forêts et des autres milieux naturels joue un rôle essentiel dans le cycle de l'eau et influe donc sur le régime des précipitations. Cette diversité du vivant contribue aussi à une certaine résilience du système climatique. À contrario, les atteintes à la biodiversité, en modifiant le fonctionnement des écosystèmes, peuvent avoir une incidence sur les climats locaux, régionaux ou continentaux et contribuer au changement climatique et aux perturbations des services écosystémiques. Le changement climatique est un des principaux facteurs qui,

aujourd'hui, affecte la biodiversité sous toutes ses formes. Il est donc essentiel que des mesures fortes soient prises pour limiter les émissions des gaz à effet de serre et donc les effets actuels et futurs du réchauffement climatique en tenant compte des travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Le changement climatique n'est cependant pas la seule pression qui s'exerce sur la biodiversité. Les changements d'usages des terres, la fragmentation des habitats, la surexploitation des ressources, les pollutions, ou la multiplication des espèces exotiques envahissantes, représentent, en fonction de leur intensité ou des zones dans lesquelles ces pressions se développent, des menaces majeures sur la biodiversité. L'ensemble de ces pressions met aussi en péril plusieurs des services écosystémiques dont l'humanité bénéficie, avec des impacts directs sur le bien-être et le développement des sociétés humaines.

Consécutivement, le Conseil d'orientation stratégique de la FRB considère que :

1 IL EST ESSENTIEL QUE, PARMIS LES SOLUTIONS QUI SERONT PROPOSÉES, UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE SOIT PORTÉE À LA CONNAISSANCE ET LA RÉDUCTION DES PRESSIONS S'EXERÇANT SUR LA BIODIVERSITÉ AFIN D'ADOPTER DES STRATÉGIES DE GESTION ET DE PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ EFFICIENTES.

En particulier, les activités humaines doivent permettre de conserver les capacités adaptatives du vivant, en évitant notamment la fragmentation des milieux naturels et en portant une attention particulière à la préservation de la diversité génétique, sauvage, comme cultivée. Les objectifs de la Convention sur le changement climatique doivent rejoindre ceux de la Convention sur la diversité biologique et ceux de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui toutes trois trouvent leur origine commune lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

2 LES SOLUTIONS ÉLABORÉES, POUR QU'ELLES SOIENT DURABLES, DOIVENT S'APPUYER SUR LA BIODIVERSITÉ ET FAVORISER SON ÉVOLUTION.

Afin d'atténuer les effets du changement climatique ou faciliter l'adaptation des sociétés humaines, une partie des solutions est à trouver dans le monde du vivant. Celui-ci est le fruit de processus évolutifs et adaptatifs qui se sont déroulés sur des centaines de millions d'années et ont favorisé des innovations dont l'humanité a la capacité de tirer parti à condition d'en comprendre les mécanismes, d'en estimer les limites et de les valoriser de manière durable et équitable. Face au changement climatique, des solutions inspirées de la nature sont aujourd'hui envisageables. Des développements

économiques significatifs sont ici possibles.

3 IL EST ESSENTIEL DE DÉVELOPPER DES RECHERCHES QUI CROISENT LES ENJEUX DU CLIMAT ET DE LA BIO-DIVERSITÉ POUR PROPOSER DES STRATÉGIES D' ACTIONS ÉCLAIRÉES ET FAIRE ÉVOLUER LES PRATIQUES.

En particulier, la définition des stratégies et des moyens pour favoriser l'adaptation des écosystèmes est un enjeu majeur pour de nombreux gestionnaires d'espaces. Par ailleurs, les scénarii du futur de la biodiversité que les acteurs devront appréhender doivent prendre en compte les scénarii de changement climatique et ceux relatifs au devenir des systèmes socio-économiques.

4 LES DÉMARCHES DE SCÉNARISATION DES FUTURS DE LA BIODIVERSITÉ DOIVENT ÊTRE ENCOURAGÉES PAR LES ÉTATS DANS LEUR POLITIQUE DE RECHERCHE EN VEILLANT À LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES À CES EXERCICES.

Ces scénarii doivent être pris en compte lors de l'élaboration des plans d'adaptation au changement climatique mis en œuvre par les États, les autorités locales ou les entreprises pour tenir compte notamment des changements prévisibles des services écosystémiques dont dépendent les sociétés humaines. Pour être pertinents, les scénarii doivent intégrer les résultats des travaux de recherche sur les mécanismes de réponse et d'adaptation mis en œuvre par le vivant.

5 UNE LARGE PART DES FINANCEMENTS, DES ACTIONS INCITATIVES DESTINÉES À LUTTER CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE OU À FAVORISER L'ADAPTATION À CELUI-CI, DOIT ALLER À LA RECHERCHE, AU DÉVELOPPEMENT ET À LA MISE EN ŒUVRE DE SOLUTIONS QUI, EN PLUS DE LEUR EFFET SUR LE CLIMAT, SOUTIENNENT ET RENFORCENT LA BIODIVERSITÉ ET SA RÉSILIENCE.

Toutes les actions visant à réduire les gaz à effets de serre, favoriser le stockage du carbone et permettre l'adaptation des sociétés humaines, devront être analysées en fonction des impacts potentiels qu'elles pourraient avoir sur la biodiversité, de manière à ce que de tels impacts soient évités, réduits et, en dernier recours, compensés. Compte-tenu de l'état encore lacunaire des connaissances, cette évaluation doit être accompagnée de programmes nationaux et internationaux de surveillance des milieux. À ce titre, le COS de la FRB considère qu'une part des financements qui seront mobilisés pour lutter contre le réchauffement climatique doit être dédiée à l'évaluation de l'incidence des solutions sur la biodiversité, au suivi des écosystèmes et au renforcement des compétences pour l'évaluation des impacts, notamment en s'appuyant sur les recommandations et les initiatives de la Convention sur la diversité biologique.

Enfin, à l'instar de la FRB et de ses partenaires qui ont suscité au niveau français des rencontres entre les experts du GIEC et de l'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques), les gouvernements et les acteurs de la recherche doivent mobiliser leur communauté scientifique pour que les travaux menés sur le climat et la biodiversité puissent se compléter pour offrir aux décideurs les clés de compréhension nécessaires à leurs actions. C'est pourquoi le COS de la FRB considère que :

6 LES ÉTATS PARTIES DOIVENT S'ENGAGER À ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'IPBES D'ICI 2020 DANS SON INTÉGRALITÉ EN APPORTANT LE BUDGET NÉCESSAIRE À CETTE PLATEFORME, DONT SEULEMENT LA MOITIÉ EST ACTUELLEMENT ASSURÉE.

Les États parties doivent aussi assurer la participation des experts en toute indépendance aux évaluations et autres livrables de ce programmes de travail. En particulier, compte-tenu du rôle essentiel des océans pour le climat et la biodiversité, la réalisation d'une évaluation de l'IPBES sur les océans est essentielle. Parallèlement, les États parties des deux conventions sur le changement climatique et sur la diversité biologique doivent appeler à l'émergence d'un programme commun de travail des plateformes GIEC et IPBES pour apporter aux décideurs des scénarii qui prennent pleinement en compte les effets croisés du climat et de la biodiversité.